

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2037 :

Approbation du plan de financement de la
programmation 2025 de la Cité éducative de
Bois d'Olivés

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), DAFFON Amédée Albert
(par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphane).

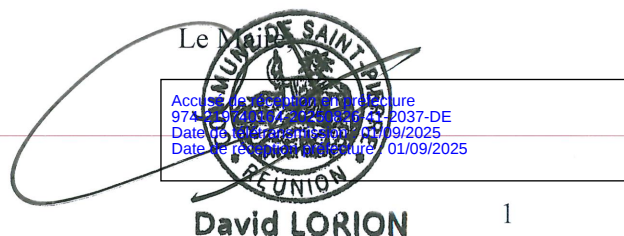
ABSENTS :

MM. ROUVRAIS Simone, PAPY Anne Marie, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame H  l  na ARAYE pour remplir les fonctions de secr  taire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/2037 : Approbation du plan de financement de la programmation 2025 de la Cité éducative de Bois d'Olives.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités éducatives, lancées en 2019 dans le cadre du plan national pour les quartiers, visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, de la naissance jusqu'à l'insertion professionnelle, en agissant avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Ce programme, mis en œuvre sous la forme d'un label, permet l'octroi de crédits spécifiques de l'État en soutien à des actions complémentaires à l'offre existante, ainsi qu'au pilotage du dispositif. Il repose sur une gouvernance tripartite, dite troïka, réunissant la Ville, l'Éducation nationale et la Préfecture.

Dans ce cadre, chaque Cité éducative élabore son propre plan d'actions, structuré autour des trois axes stratégiques définis par l'État :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

La Ville de Saint-Pierre, en partenariat avec les services préfectoraux et départementaux de l'Éducation nationale, a déposé une candidature pour le quartier prioritaire de Bois d'Olives. Cette candidature a été retenue, et le label Cité éducative a été officiellement délivré le 29 janvier 2022, lors du Comité Interministériel des Villes (CIV), intégrant ainsi Saint-Pierre au réseau national des 200 Cités éducatives.

En fin d'année 2024, la Ville a présenté une demande de renouvellement du label. Celle-ci a reçu un avis favorable par courrier ministériel en date du 19 mars 2025, prolongeant ainsi la labellisation pour une durée de trois ans faisant l'objet d'une convention triennale.

Un comité de pilotage s'est réuni le mercredi 11 juin 2025, et a validé le principe d'une participation financière à la mise en œuvre d'une trentaine d'actions s'inscrivant dans les axes stratégiques de la programmation 2025 de la Cité éducative de Bois d'Olives, telle que détaillée dans le plan de financement établi ainsi :

PARTENAIRES	PARTICIPATION EN €	POURCENTAGE
État (Crédits Cités Educatives)	185 000.00	53.16 %
Commune (Crédits Cités Educatives)	133 000.00	38.22 %
Fonds de mutualisation de la cité Education Nationale (50/50)	30 000.00	8.62 %
TOTAL	348 000.00	100 %

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus;
- **D'APPROUVER** la programmation 2025 de la Cité éducative de Bois d'Olives annexée,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués d'ans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

